

Jeudi 1 Juin 2006 La Presse

Plaidoyer pour le maintien du registre des armes à feu

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le registre des armes à feu fonctionne, il sauve des vies et le gouvernement Harper doit renoncer à son projet de le saborder, estime une coalition québécoise déterminée à obliger les conservateurs à faire marche arrière dans ce dossier.

Selon le député bloquiste Serge Ménard, tout démontre que le registre des armes à feu a eu les résultats escomptés depuis 2002.

« Certes, le Bloc, tout comme l'ensemble des Québécois, est scandalisé par le coût de la mise en place du Centre des armes à feu canadien, qui a coûté 946 millions au lieu des 2 millions annoncés au début, a dé-

claré M. Ménard. C'est pourquoi nous demandons qu'une enquête publique soit mise sur pied pour aller au fond de ce scandale. Mais maintenant que nous avons le registre, servons-nous-en ! »

M. Ménard et des représentants de la coalition pour sauver le fameux registre, dont le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francoeur, estiment que les prétentions du gouvernement Harper sur l'inutilité du registre ne sont pas fondées. « Ce serait irrationnel que de détruire un pont, a soutenu M. Ménard, parce que sa construction par le gouvernement précédent aurait coûté trop cher. C'est la même chose pour le registre. »

Le gouvernement conservateur a mis en branle il y a quelques jours une série de mesures pour éliminer le registre des armes à feu longues en faisant bénéficier leurs propriétaires d'une amnistie d'un an, le temps de déposer un projet de loi qui mettra un terme, s'il est adopté, à l'obligation d'enregistrer les armes de chasse et les carabines.

M. Ménard était accompagné hier en conférence de presse, outre M. Francoeur, de Catherine Bergeron, la soeur de l'une des victimes de la tuerie de l'École polytechnique, de Stéphanie Legros, de l'IR des centres de femmes du Québec, et de Denise Fortin, du Centre de prévention du suicide 24/7.

« Depuis 1995, il y a eu une diminution absolue du nombre de personnes tuées et il y a eu aussi une diminution du taux de personnes tuées par rapport à la population accrue, a expliqué M. Ménard, le porte-parole du Bloc en matière de sécurité publique. (...) Les décès par armes à feu ont ainsi diminué de 34 % depuis l'instauration du programme. Les homicides avec carabines et fusils de chasse ont diminué de 10 % alors que les homicides avec les armes illégales ont augmenté. Mais ce sont surtout les homicides de femmes avec armes à feu qui ont diminué, soit de 31 %. On remarque aussi que les vols avec armes à feu ont diminué de 48 %. Alors je ne vois pas comment on peut dire que le registre est un système qui ne fonctionne pas. »

Le député de Marc-Aurèle-Fortin a également avancé une série de comparaisons avec les États-Unis où, a-t-il rappelé, il n'y a pas de contrôle des armes à feu. « Le taux d'homicides aux États-Unis

est trois fois celui du Canada. Vous avez donc trois fois plus de risques de vous faire tuer aux États-Unis qu'au Canada. Mais le taux d'homicides par armes à feu aux États-Unis est huit fois celui du Canada. Le taux d'homicides des femmes est aux États-Unis cinq fois celui du Canada. Ce démontre que le contrôle des armes à feu est un outil de prévention du crime qui fonctionne. »

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francoeur, a fait valoir pour sa part que le registre aidait beaucoup les policiers dans des situations extrêmes, notamment lorsqu'un individu se barricade chez lui.

« Si un individu se barricade, le registre permet de savoir si l'individu est armé, a expliqué M. Francoeur. Les policiers sont mieux équipés pour dénouer les crises, pour protéger les citoyens et se protéger eux-mêmes. Qu'on se le dise, le registre des armes à feu permet de sauver des vies. »